



**Bonny David, Pythoud-Gaillard Chantal**

Pour le maintien des bibliothèques dans le Canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 07.02.25

**Dépôt**

Les métiers liés aux sciences de l'information sont peu connus, mais ils jouent un rôle essentiel dans l'accessibilité au savoir, la préservation du patrimoine et la sensibilisation à la qualité de l'information. Les bibliothèques distribuent l'information et contribuent à maintenir l'esprit critique par la mise à disposition et l'acquisition de connaissances. Ces établissements se sont remis en question à l'ère du numérique et ont évolué avec leur environnement et leur temps.

La bibliothèque et les professionnel-le-s qui y travaillent sont là pour mettre à disposition le savoir, pour former les élèves et les étudiant-e-s à l'utilisation de ce savoir. Ils peuvent également être à disposition du public en général, selon le mandat de la bibliothèque.

A l'heure où nous pouvons trouver toutes les réponses sur internet, ce rôle est d'autant plus important. Pensons aux « fakes news », aux informations produites par les intelligences artificielles et autres manipulations d'informations. Les bibliothèques trient l'information et mettent à disposition des données de qualité, vérifiées et fiables. Il est important d'avoir une personne professionnelle qui connaît les ressources, qui sait où les trouver et qui est capable de collaborer en réseau.

La réorientation de la bibliothèque de Grangeneuve, fermée depuis l'année passée, interpelle quant à la place des bibliothèques dans notre société où l'échange d'informations, vérifiées ou non, est instantané. Pour Grangeneuve, la bibliothèque serait devenue uniquement « numérique » et l'ancien local serait utilisé comme salle de cours. Envisager une réorientation pour s'adapter aux nouvelles pratiques semble tout à fait pertinent. Cependant, dans les faits, à Grangeneuve, la bibliothèque nouvelle formule n'existerait presque plus : il n'y aurait plus de professionnel-le formé-e et des centaines d'étudiant-e-s de différents degrés (CFC, brevet, ES, etc.) n'auraient plus accès à cette ressource. Certes, une partie de l'offre est présente sur des plateformes numériques, mais une grande partie des informations se trouvent également dans des monographies ou des collections spécialisées en version « papier ». Grangeneuve se définit, à juste titre, comme un centre de compétences dans le domaine de l'agriculture. La bibliothèque était, en ce sens, un centre de savoir sur les domaines spécifiques en lien avec l'agriculture. La bibliothèque se voulait également ouverte au public.

Cette fermeture de bibliothèque interroge et d'autres pourraient, peut-être, suivre pour des questions de coûts, d'espace ou autres. L'accès au savoir devrait être un droit pour tous, surtout pendant la formation. Ainsi, une égalité des chances serait offerte à chacune et à chacun dans notre canton.

1. Dès lors, il demandé au Conseil d'Etat de préciser quels établissements de formation ont des bibliothèques ou centres de documentation et quel est leur avenir ?
  2. Y a-t-il une obligation pour un établissement de scolarité obligatoire ou post-obligatoire de mettre à disposition une bibliothèque pour ses élèves ?
  3. Quel est le statut et quel est le cadre légal d'une bibliothèque dans un établissement de scolarité obligatoire et post-obligatoire ?
  4. La gestion d'une bibliothèque doit se faire par le biais du personnel professionnel de la branche. Cet élément est-il encore respecté à Grangeneuve et dans les autres bibliothèques ?
  5. La bibliothèque de Grangeneuve avait un statut public jusqu'en mai 2024. Quel est son statut actuel ?
-